Région des Pays de la Loire **CONSEIL RÉGIONAL**

Réunion du 19 octobre 2023

Territoires, efficacité et simplicité	**P4**
Rapport d'orientations budgétaires	

Le Conseil Régional,

VU l'article L 4312-1 du Code général des collectivités territoriales,

CONSIDERANT l'avis du CESER

CONSIDERANT le rapport de sa Présidente,

CONSIDERANT la tenue de la commission Finances, ressources humaines, commande publique, affaires européennes, et relations extérieures

Après en avoir délibéré, décide,

DE PRENDRE ACTE
de la tenue du débat sur les orientations budgétaires pour l'année 2024 sur la base du rapport présenté en session.

La Présidente du Conseil régional

Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ
Contre : Groupe Printemps des Pays de la Loire, Gauthier BOUCHET, Gabriel DE CHABOT, Victoria DE VIGNERAL
Abstentions : Groupe Démocrates et progressistes, Raymond DE MALHERBE

REÇU le 24/10/23 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément
aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs